



MUNICIPALITÉ D’EASTMAN
160, chemin George-Bonnallie
Eastman, QC J0E 1P0 tél: 450 297-3440

DEMANDE DE CERTIFICAT POUR UN LAC ARTIFICIEL

Généralités

1. La demande doit être *conforme aux règlements* de zonage ;
2. Les travaux de remblais déblais destinés à l’aménagement de lacs ou d’étangs artificiels doivent respecter les conditions suivantes :
 - En aucun cas, il n’est permis d’utiliser un cours d’eau existant pour aménager un lac artificiel privé;
 - Il est interdit d’aménager un lac artificiel privé dans un milieu humide ou dans la rive d’un cours d’eau ou d’un plan d’eau existant ;
 - Un lac ou un étang artificiel doit être distant d’au moins 15 mètres de toute voie publique de circulation et distant d’au moins 10 m (33 pi) de toute ligne latérale et arrière ;
 - La profondeur moyenne minimale est de 2 mètres ;
 - Les pentes de talus de l’ouvrage de retenue ne doivent pas excéder 30 degrés. Ces talus doivent être gazonnés ou autrement stabilisé immédiatement après le travail d’aménagement ;
3. Un étang artificiel doit être construit selon les fiches techniques de la politique du ministère de l’environnement ;
4. Le propriétaire s’engage à transmettre, aux différents entrepreneurs, le plan de contrôle d’érosion avant le début des travaux ;
5. Le propriétaire s’engage à informer la municipalité au moins 48 h avant la date de début des travaux ;
6. L’article sur les amendes : Si le propriétaire fait défaut quant à l’application du plan de contrôle de l’érosion. (Article 2.2, chap. 2, règlement de construction) ;
7. Le formulaire complété est accompagné du paiement des frais de \$25.

Documents requis

- a) L'identification du demandeur: nom, prénom et adresse du propriétaire et, si applicable, nom, prénom et adresse du représentant autorisé ;
- b) Un plan à l'échelle montrant:
 - La limite du terrain visé et son identification cadastrale ;
 - La localisation de la partie du terrain devant être affectée par les ouvrages projetés ;
 - La localisation de tous les cours d'eau, marécages, boisés existants sur le terrain visé ou sur un terrain contigu ;
 - La projection au sol de chaque bâtiment existant sur le terrain visé ou sur un terrain contigu ;
 - La limite de toute emprise de rue ;
 - Le profil du terrain avant et après la réalisation des ouvrages projetés ;
 - La ligne des hautes eaux moyennes.
- c) Une copie du certificat d'autorisation émis par le Ministère de l'Environnement du Québec lorsque requis. (i.e. pour toute demandes commerciales ou publiques affectant un milieu humide ou utilisant un cours d'eau directement ou en dérivation).

N.B : L'inspecteur en bâtiment a un délai de **30 jours** pour émettre (ou refuser) certificat d'autorisation. Le permis devient caduc si les travaux pour lesquels il a été émis ne sont pas commencés dans un délai de 3 mois de la date d'émission dudit permis. Le délai de réalisation d'un certificat d'autorisation est de 6 mois.

1) Propriétaire (adresse permanente):

Nom : _____ Tél. : () _____ - _____

Adresse : _____ Fax. : () _____ - _____

Courriel : _____ Code postal : _____

2) Exécutant des travaux :

Nom : _____ Tél. : () _____ - _____

Adresse : _____ Fax. : () _____ - _____

Courriel : _____ Code postal : _____

No RBQ : _____

3) Emplacement :

Adresse (si vous en avez déjà une) :

Numéro de lot(s) : _____

Superficie : _____

4) **Date approximative :**

Début des travaux : _____ 20 _____

Fin des travaux : _____ 20 _____

5) **Dimensions du réservoir :**

Longueur : _____

Largeur : _____

Profondeur moyenne : _____

Profondeur maximale : _____

6) **Le projet comporte-il- la construction d'un barrage ou d'une digue?**

Si oui, donner les renseignements suivants :

Hauteur de la digue : _____

Longueur : _____

Largeur au sommet : _____

Matériaux utilisés : _____

7) **Décrire le système d'alimentation du réservoir :**

Ce système possède-t-il une vanne ou autre système permettant un contrôle du débit de nul à maximum?

Oui ()

Non ()

8) **Décrire le système d'évacuation du réservoir :**

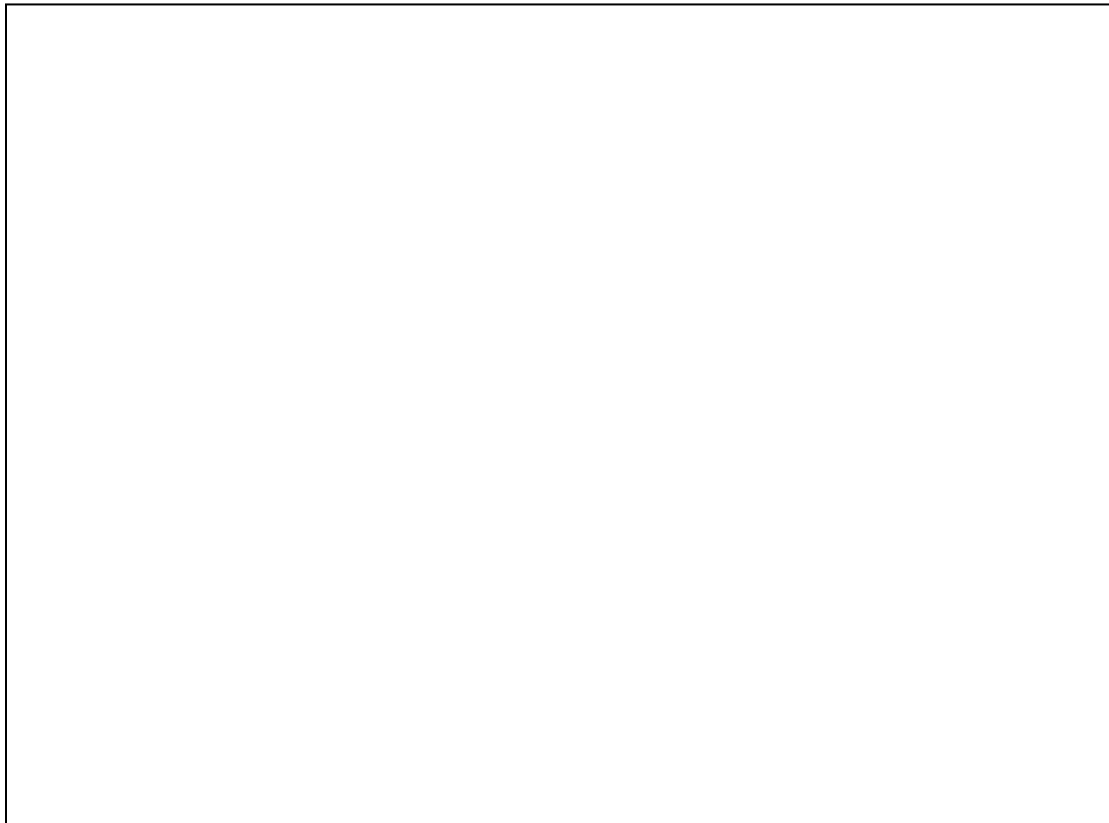
Ce système permet-il le contrôle du niveau d'eau à différentes hauteurs dans l'étang?

Oui () Non ()

9) **Implantation :**

Veillez fournir un plan à l'échelle indiquant :

- Le terrain et le chemin auquel il est adjacent ;
- L'endroit où l'étang sera implanté ;
- La distance entre l'étang et les lignes de propriété ;
- La distance entre l'Étang et le bâtiment principal ;
- Les bâtiments existants s'il y a lieu ;
- L'emplacement de la fosse septique et du champ d'épuration lorsque existants ;
- Indiquer les servitudes, s'il y a lieu.



7) **Mandataire** :

Si la demande n' est pas effectuée par le propriétaire inscrit au rôle d' évaluation, elle devra être accompagnée d'un mandat ou d'une lettre signée de celui-ci, autorisant cette personne à signer la dite demande à sa place. Dans le cas où la propriété aurait été vendue récemment, vous devez accompagner votre demande d'une copie de l'acte de vente.

DÉCLARATION

Je soussigné _____ certifie que les renseignements donnés dans la présente demande sont complets et exacts.

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date

À l'usage de la municipalité

Nom de la zone : _____

Autorisation de la CPTAQ : Oui [] Non [] No : _____

Contrainte particulière : Érosion [] Inondation []

Demande reçue le : _____ Par : _____